NATIONS UNIES

A S

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/37/58
S/14020

31 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 29 décembre 1981, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La déclaration intitulée "Au sujet de la proposition de la CEE ayant trait à l'Afghanistan", figurant en annexe à la lettre datée du 12 novembre 1981 que le représentant du régime de Babrak Karmal en Afghanistan vous a adressée et qui a été publiée comme document de l'Assemblée générale le 13 novembre 1981 (A/36/672), contient plusieurs inexactitudes concernant la position du Pakistan sur la question afghane qui ne peuvent rester sans réponse.

Falsifiant les faits, les autorités de Kaboul rendent le Pakistan responsable du mouvement national de résistance du peuple afghan - mouvement en fait parfaitement autochtone qui est issu de sa valeureuse tradition nationale d'opposition à toute domination étrangère.

Pour sa part, le Pakistan adhère strictement à une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. L'allégation selon laquelle le Pakistan permet que son territoire serve de base d'opérations aux moudjahidines afghans ou de canal d'acheminement d'armes est dénuée de tout fondement. Cette propagande ne vise qu'à tromper l'opinion mondiale quant à la nature et aux caractéristiques véritables de la résistance du peuple afghan. Les fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les représentants de nombreuses organisations internationales se rendent régulièrement dans les camps de réfugiés afghans. Or, personne n'a jamais eu de raisons de penser que ces camps aient d'autre but que celui d'abriter les ressortissants afghans contraints de quitter leurs maisons et leurs foyers pour chercher refuge au Pakistan. Afin de démontrer la fausseté de ces allégations, le Gouvernement pakistanais s'est déclaré prêt à faciliter la visite des camps de réfugiés par des observateurs neutres. Cette offre demeure valide.

C'est le conflit interne que connaît l'Afghanistan qui a imposé près de 2,5 millions de réfugiés au Pakistan. Les autorités de Kaboul élargissent maintenant ce conflit en violant fréquemment le territoire pakistanais par des incursions d'hélicoptères de combat et d'hommes armés. Ces violations ne peuvent qu'accroître la tension et menacer la paix dans la région, situation dont ceux qui détiennent le pouvoir en Afghanistan doivent assumer l'entière responsabilité.

Résolument attaché à un règlement politique équitable de la crise afghane, le Gouvernement pakistanais a soigneusement étudié les propositions des autorités de Kaboul. Ces propositions esquivent cependant les questions fondamentales : le maintien d'une présence militaire étrangère et la poursuite de la résistance du peuple afghan contre un régime imposé de l'extérieur. Leur seul but est de procurer une légitimité aux autorités de Kaboul tout en attribuant pour plus de commodités à des causes étrangères la responsabilité du conflit intérieur à l'Afghanistan. Il ne s'agit donc que de pure propagande.

Le Gouvernement pakistanais a toujours soutenu que la situation en Afghanistan ne se prête pas à une solution militaire, aussi s'est-il efforcé sans relâche de favoriser une solution politique s'inspirant des principes énoncés par l'Assemblée générale dans les résolutions qu'elle a adoptées en la matière à sa sixième session extraordinaire d'urgence en janvier 1980, ainsi qu'à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions. Dans ces résolutions, l'Assemblée demande le retrait immédiat des troupes étrangères se trouvant en Afghanistan, le rétablissement de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan, le respect du droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur et la création des conditions nécessaires qui permettraient aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur. Ces principes ont recueilli l'assentiment de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés. La position du Pakistan concorde donc avec celle que la communauté internationale a adoptée sans équivoque. Or, cette proposition a été rejetée sommairement par les autorités de Kaboul. Pourtant, le Pakistan continue à rechercher une solution politique juste au problème, et, à cette fin s'est montré disposé à prendre en considération toutes les propositions qui ont été faites avec sérieux. Le désir sincère du Pakistan d'encourager une solution politique a trouvé son expression dans ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères du Pakistan à l'Assemblée générale, le 2 octobre 1981 1/; le Pakistan est disposé à laisser de côté les problèmes de procédures pour se livrer à un échange de vues sur les questions de fond, par le truchement du Secrétaire général ou de son représentant, tout en préparant le terrain à des négociations trilatérales entre les représentants du Gouvernement pakistanais, du Gouvernement iranien et du Parti démocratique populaire d'Afghanistan, dès que les circonstances s'y prêteront. Si les autorités de Kaboul souhaitent vraiment aboutir à une solution, elles seraient bien avisées de s'abstenir de faire des déclarations de propagande et de s'attaquer aux questions qui sont à la base du problème afghan.

1/ Voir A/36/PV.23, p. 63.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent par intérim,

(Signé) Khalid MAHMOOD